



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija
Alpine Convention
German Presidency 2015 – 2016

Déclaration de la XIV^e Conférence alpine sur la promotion d'une économie durable dans les Alpes

Les Parties contractantes à la Convention alpine,

Reconnaissant la sensibilité particulière des Alpes en tant qu'espace de vie pour plus de 14 millions de personnes, riche de nombreuses cultures et traditions et de paysages naturels et culturels exceptionnels, ainsi qu'en tant que haut lieu de biodiversité d'importance européenne et mondiale et particulièrement vulnérable au changement climatique, et en tant que territoire au cœur de l'Europe et région possédant des ressources limitées, en particulier en terrains et en sols ;

Soulignant le rôle des gens vivant dans les Alpes, leur diversité, leurs savoirs, leur potentiel d'innovations et leur contribution à une économie durable dans la région ;

Conscientes que l'objectif à long terme de la région alpine devrait être de passer progressivement à une économie verte et durable respectant les limites environnementales de la région, qui relève des défis comme le changement climatique, les développements démographiques et la limitation des ressources naturelles, et contribue à la bonne santé et à la qualité de vie élevée de la population ;

Soulignant l'importance de réaliser entièrement les objectifs de la Convention alpine et de ses Protocoles, en particulier à la lumière de ces défis émergents pour la région alpine ;

Se félicitant des efforts déployés dans ce domaine par la Présidence allemande durant les deux dernières années, et appréciant le travail réalisé par les Groupes de travail, les Plates-formes, les Observateurs, et à travers d'autres processus ad hoc dans le cadre de la Convention alpine ;

Se félicitant de l'adoption de la Déclaration sur le développement durable du territoire dans les Alpes par les Ministres responsables de la planification territoriale ;

Se félicitant en particulier du sixième Rapport sur l'état des Alpes sur l'« économie verte », de ses conclusions et recommandations, et ayant à l'esprit les précédents rapports sur des thèmes liés à l'économie durable dans les Alpes, notamment les transports et la mobilité, l'eau, le développement rural et l'innovation, le tourisme durable et les changements démographiques ;

Souhaitant contribuer à la mise en œuvre de l'accord de Paris et à la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations-Unies, de la Stratégie Europe 2020 et du septième Programme d'action pour l'environnement de l'Union européenne ;

Soulignant la nécessité de mettre en œuvre le Programme de travail pluriannuel 2017-2022 de la Conférence alpine, qui définit l' « économie verte » comme une priorité de la coopération ;

Afin de promouvoir une économie durable dans les Alpes, déclarent :

1. Une économie alpine durable répondra aux besoins des gens

Les Parties contractantes à la Convention alpine entendent définir les futurs progrès en direction de l'économie durable en fixant des objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, d'efficacité et d'économies d'énergie et de ressources en phase avec la protection des services écosystémiques, de la biodiversité et du paysage, et elles entendent traduire ces objectifs en stratégies et politiques réalistes.

En renforçant leurs efforts pour assurer le bien-être de la population alpine, les Parties contractantes à la Convention alpine œuvreront pour utiliser pleinement les potentiels de compétitivité et des emplois verts. Ces potentiels résident en particulier dans le bâtiment, l'énergie, le transport, le tourisme, le secteur de l'industrie et des services, ainsi que dans l'agriculture et le secteur forestier, et ils peuvent être réalisés à travers la création et l'amélioration des filières et des produits régionaux durables.

Pour promouvoir l'innovation verte et durable, les Parties contractantes à la Convention alpine puiseront dans les connaissances, le talent et les ressources culturelles disponibles dans les Alpes. Se focaliser sur les capacités et les besoins de la population permettra d'accroître la résilience et la capacité d'adaptation de la région face aux mutations économiques, sociales et environnementales.

Afin de mieux répondre aux besoins des gens en termes de mobilité, d'accessibilité, d'air propre, d'environnement et de paysages sains, les Parties contractantes à la Convention alpine continueront leurs efforts pour développer une politique des transports durable et orientée vers l'avenir, en tablant sur une combinaison intelligente d'options de mobilité pour les personnes et les marchandises au niveau intra- et transalpin.

Afin que tous les pans de la société en tirent parti, les Parties contractantes à la Convention alpine favoriseront la coopération avec tous les acteurs concernés et faciliteront le dialogue entre ces derniers, qui incluent les acteurs économiques, les citoyens, les experts, et les organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Afin de développer des politiques intégrées pour tout un éventail de parties prenantes, elles encouragent une large participation de tous les services de leurs gouvernements nationaux et régionaux.

2. Une économie durable alpine aidera à relever les défis du climat et de l'énergie

La transformation des Alpes en une région résiliente au niveau du climat, en phase avec les accords internationaux et européens, est centrale pour l'établissement d'une économie durable. Suite à l'accord de Paris sur le climat, les Parties de la Convention alpine intensifieront leurs actions en faveur de l'atténuation et de l'adaptation, pour viser un objectif idéal de neutralité climatique globale dans les Alpes à l'horizon 2050, et élargiront la portée de la Convention à cet égard – y compris en termes de sensibilisation du public.

Le Comité consultatif sur le climat alpin institué par la Conférence alpine réunira les diverses initiatives existant au niveau alpin, et il élaborera un système de cibles et d'objectifs mesurables pour une stratégie globale alpine de neutralité climatique, en tenant compte du Plan d'action sur le climat de la Convention. Les Parties contractantes à la Convention alpine notent avec intérêt l'institution de

l'Observatoire virtuel alpin en tant que mesure concrète de coopération pour favoriser la compréhension scientifique des processus climatiques intéressant les Alpes, et elles souhaitent recevoir davantage d'informations sur ses avancées.

Le développement de systèmes énergétiques efficaces et émettant peu de CO₂ est la clé d'une économie durable, et le progrès vers la Vision « Alpes renouvelables » est l'une de ses composantes majeures. Les Parties contractantes continueront de tendre vers l'efficacité énergétique et les économies d'énergie, y compris à travers des bâtiments et des quartiers à faible consommation d'énergie, ainsi que dans le secteur des transports. Elles notent donc avec grand intérêt les résultats de l'initiative de la Conférence sur le bâtiment alpin, et souhaitent la poursuite de leurs échanges sur ce sujet, ainsi que du prix d'architecture « Constructive Alps » et des efforts d'atténuation et d'efficacité énergétique dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme. Elles soulignent également l'importance de développer les capacités de production d'énergie renouvelable en accord avec la protection de la nature et l'utilisation durable des sols.

Afin de développer plus avant les potentiels d'atténuation et d'adaptation au changement climatique au niveau local et régional, les Parties contractantes à la Convention alpine continueront de soutenir les nombreux efforts constructifs entrepris par les administrations locales et leurs réseaux, de même que par les organisations non-gouvernementales et par les entreprises. Construire la résilience sur le territoire alpin peut aussi augmenter son potentiel de croissance verte. Ceci passe par l'intensification des efforts de toutes les parties prenantes à tous les niveaux, y compris des communes, des citoyens et du secteur des affaires, en faveur de l'adaptation au changement climatique, au moyen de projets à tous les niveaux territoriaux, notamment en valorisant les résultats obtenus sur ces questions dans le cadre de la Convention alpine par des initiatives originales et des projets conjoints de recherche et de coopération.

3. La nature et le paysage sont des atouts pour une économie alpine durable

La nature, y compris la biodiversité, et le paysage, sont des valeurs dépassant les valeurs économiques, et fournissent la base de la vie et de nombreuses activités économiques dans les Alpes. Afin d'englober davantage de telles valeurs dans les

décisions économiques, les Parties contractantes à la Convention alpine favoriseront le dialogue et les projets conjoints auprès des acteurs pertinents du secteur public et privé dans le domaine de la nature et de la protection du paysage mais aussi d'autres secteurs, en incluant l'évaluation et l'internalisation des coûts environnementaux réels.

Afin de renforcer la gouvernance des risques naturels et des risques, la Conférence alpine consacrera le septième Rapport sur l'état des Alpes au thème de « Gouvernance des risques dans le contexte des risques naturels ». De plus, les Parties contractantes à la Convention alpine renforceront leurs efforts dans le domaine de la gestion durable des eaux, qui est créatrice de synergies entre la préservation écologique et la restauration des cours d'eau et les exigences de protection contre les inondations.

Les Parties contractantes à la Convention alpine soulignent le rôle des réseaux écologiques d'espaces protégés et non-protégés pour la création d'emplois verts, de filières durables et de produits régionaux compatibles avec l'environnement. Elles utiliseront les régions pilotes existantes et les nouvelles régions pilotes dans le cadre de la Plate-forme « Réseau écologique » pour tester des bonnes pratiques prometteuses qui pourraient avoir des retombées positives sur le développement économique durable régional. Pour que de telles approches en matière de protection de la biodiversité et du paysage dépassent le noyau central de la région alpine, il convient de renforcer la coopération entre la Plate-forme « Réseau écologique » et le nouveau Groupe d'action 7 sur la connectivité écologique de la Stratégie de l'Union Européenne pour la région alpine (SUERA).

Le tourisme alpin profite des ressources naturelles et culturelles, des paysages et de la biodiversité de la région, tout en étant un moteur du développement économique et du changement environnemental. Pour rechercher un équilibre entre ces aspects, les Parties contractantes à la Convention alpine continueront à se concentrer sur les potentialités du secteur du tourisme en matière de création de possibilités d'emplois, de revenus et de loisirs durables. Les Parties contractantes à la Convention alpine encouragent tous les acteurs concernés à développer de nouvelles offres touristiques durables, y compris des offres durables portant sur toute l'année.

4. Une économie utilisant les ressources de manière efficace est la clé d'un futur durable

Les Parties contractantes à la Convention alpine soutiendront des actions dans le domaine de l'efficacité des ressources et de la réduction des apports en ressources - comme l'eau, l'énergie, les matériaux, les terrains et les sols – ainsi que dans le domaine de la réduction des déchets et du recyclage des ressources, notamment sur la base des principes de l'économie circulaire. Elles promouvront une utilisation accrue des ressources renouvelables disponibles au niveau régional, comme le bois destiné à la production et au bâtiment, en exploitant la totalité du cycle de vie de la ressource.

Les terrains et les sols sont des ressources limitées et précieuses dans les Alpes. Les Parties contractantes à la Convention alpine soutiendront donc les politiques et les activités visant à une gestion durable des terrains et des sols et à l'aménagement durable du territoire. Se félicitant de l'adoption de la Déclaration sur le développement durable du territoire dans les Alpes par les Ministres responsables de la planification territoriale, elles se réjouissent de poursuivre les activités du Groupe d'experts ad hoc sur ce sujet, ainsi que de renforcer leurs échanges sur une vision commune de l'aménagement du territoire dans les Alpes, afin de réaliser entièrement les objectifs du Protocole « Aménagement du territoire et développement durable ».

S'agissant de la conservation et de l'utilisation économe des sols, les Parties contractantes à la Convention alpine adopteront des mesures supplémentaires visant à mettre en œuvre le Protocole « Protection des sols » et à renforcer la protection qualitative et quantitative des sols.

La gestion durable des forêts et l'agriculture durable sont des moteurs clés d'une économie alpine durable. L'agriculture de montagne durable fournit notamment des produits de haute qualité en économisant les ressources, en maintenant et développant les paysages culturels typiques, en protégeant la biodiversité et en apportant des avantages économiques et la sécurité alimentaire. La gestion des forêts de montagne joue un rôle important en fournissant une source d'énergie durable et des matériaux de qualité, et elle contribue à la réduction des risques de catastrophes naturelles.

En outre, dans le cadre d'une utilisation durable des ressources, les Parties contractantes à la Convention alpine s'acquitteront scrupuleusement de leurs responsabilités en soutenant le Secrétariat permanent et le Land de Carinthie dans leur rôle de co-pilotes du Groupe d'action 6 de la SUERA sur les ressources naturelles, y compris l'eau ainsi que les ressources culturelles, tout en participant à d'autres Groupes d'action, comme le Groupe 4 sur l'intermodalité et l'interopérabilité des transports. D'une manière générale, la Convention et ses Protocoles, ainsi que les connaissances acquises sur cette base constituent le fondement de la contribution de la Convention alpine à la SUERA ; leurs objectifs devraient être globalement intégrés dans les activités de la SUERA.

5. Une économie durable alpine exige des efforts continus

Les Parties contractantes à la Convention alpine font appel à tous les Observateurs et acteurs concernés pour qu'ils soutiennent les efforts communs visant à passer progressivement à une économie durable dans les Alpes.

Pour mobiliser les ressources et un large éventail d'acteurs, les Parties contractantes à la Convention alpine aborderont des pratiques économiques durables dans des projets transnationaux communs en utilisant des instruments de financement comme le Programme INTERREG Espace alpin.

Le sixième Rapport sur l'état des Alpes et ses recommandations seront pris en considération pour entamer d'autres démarches concrètes en direction d'une économie durable. Sur cette base, les Parties contractantes à la Convention, sous la houlette de l'Allemagne, œuvreront ensemble pour élaborer un Programme d'action complet et ambitieux en faveur d'une économie verte dans la région alpine, qui sera examiné lors de la prochaine Conférence alpine.